

## FICHE D'INSCRIPTION 2022/2023



NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CP : ..... VILLE : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

TEL FIXE : ..... TEL PORTABLE : .....

ADRESSE MAIL (indispensable): .....

JOUR ET HEURE D'ENTRAINEMENT :  
(Facultatif : à remplir par éducateur)

DROIT A L'IMAGE : OUI  NON

AUTORISATION de SORTIE SEUL(E) : OUI  NON

**Demande d'attestation d'adhésion comité d'entreprise** OUI

### AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Père, Mère, Tuteur : .....

Autorise ma fille, mon fils : .....

A s'inscrire à l'ASSOCIATION TENNIS CLUB YSSINGEAUX pour la saison 2022/2023 et à participer aux activités prévues (sorties en mini bus, tournois entraînements dans d'autres clubs...)

A subir toute intervention pratiquée en cas d'urgence par un médecin et à suivre le traitement rendu nécessaire par son état de santé, si l'on ne parvient pas à me/nous joindre

D'autre part, je m'engage à rembourser à l'association tous les frais médicaux et annexes qui auraient été avancés pour mon enfant.

Fait à :

Le :

SIGNATURE

### ATTENTION !

**Votre place ou celle de votre (vos) enfant(s) aux entraînements sera définitive lorsque nous aurons les documents suivants en notre possession (fiche d'inscription dûment remplie et cotisation réglée les chèques seront encaissés au 1<sup>er</sup> octobre. Possibilité de paiement en 3 fois sans frais (1<sup>er</sup> octobre, 1<sup>er</sup> novembre, 1<sup>er</sup> décembre).**

**Tout adhérent en défaut de paiement au 1<sup>er</sup> Octobre ne pourra plus participer aux séances d'entraînement avant la régularisation de sa situation.**

**Cette nouvelle réglementation est mise en place pour faciliter la gestion des licences et permettre aux anciens adhérents de réserver leur créneau horaire avant le forum.**

**Merci de votre compréhension.**

Tous les cours ci-dessous seront assurés par le BE (Brevet d'Etat) ou par des éducateurs diplômés

<b>Tarifs saison</b>	<b>Adhésion</b>	<b>Licence</b>	<b>Cours</b>	<b>Durée</b>	<b>Tarif TOTAL</b>	<b>cocher</b>
Etudiants	80€	30€	135€	1h30	<b>245€</b>	
Etudiants sans cours	100€	30€			<b>130€</b>	
Etudiants avec cours + 10 indiv*	80€	30€	315€	1h30	<b>425€</b>	
Adultes avec cours	105€	30€	185€	1h30	<b>320€</b>	
Adultes sans cours	120€	30€			<b>150€</b>	
Adultes avec cours + 10 indiv*	105€	30€	<b>365€</b>	<b>1h30</b>	<b>500€</b>	
Adhésion vacances **	50€					
<b>Je souhaite si une place est disponible participer à un cours supplémentaire à tarif préférentiel***</b>						

\* 10 cours individuels d'une heure pris sur l'année sportive. Formule avec places restreintes soumis à l'accord du BE en fonction des demandes.

\*\* valable uniquement en période de vacances scolaires

\*\*\* adultes : 100€ Etudiants : 80€

- Réduction de 10% pour les couples prenant chacun une adhésion soit 288€/pers pour une adhésion avec cours et 135€/pers pour une adhésion sans cours

Chèques vacances et tickets sports acceptés.

**Je soussigné(e) .....OU Représentant(e) légal(e) de.....**

-Reconnais que l'adhésion au TENNIS CLUB D'YSSINGEAUX entraine l'acceptation des statuts et du règlement intérieur de celui-ci (à consulter sur <https://www.tennisclub-yssingaux.fr> ou au tennis couvert), ainsi que les règlements de la fédération française de tennis.

-Reconnais avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive et avoir été informé(e) des garanties d'assurances proposées avec la licence.

**-Atteste être en possession au 1<sup>er</sup> octobre de la nouvelle saison sportive d'un certificat médical FFT (datant de moins d'3 an) de non contre-indication à la pratique du tennis y compris en compétition ( merci de nous retourner le questionnaire santé rempli lors de votre adhésion ou a défaut votre certificat médical)**

Le :

Signature :

**Cette année le club offre à chaque adhérent un T SHIRT HEAD (taille minimum 128cms). Merci de bien vouloir cocher votre taille souhaitée.**

• Messieurs    **S**     **M**     **L**     **XL**     **XXL**     **XXXL**

• Dames        **XS**     **S**     **M**     **L**     **XL**

## REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB TCY

**Article 1 : l'inscription** au club de tout licencié implique :

- le paiement de la cotisation au moment de l'inscription, **(les chèques seront encaissés au 1<sup>er</sup> octobre. Possibilité de paiement en 3 fois sans frais (1<sup>er</sup> octobre, 1<sup>er</sup> novembre, 1<sup>er</sup> décembre)).**
- la fourniture de la fiche d'inscription dûment remplie et du certificat médical
- l'acceptation et le respect des statuts du club et du présent règlement

**Article 2 : la cotisation :**Le montant de la cotisation est fixé chaque année par le comité. La cotisation n'est ni remboursable, ni transmissible et ne présume en rien de l'assiduité de l'adhérent. En cas de problème de santé (sur présentation d'un certificat médical), ou en cas de d'événement familial important (déménagement) le conseil d'administration de l'association pourra statuer sur un remboursement éventuel qui restera toutefois exceptionnel.

### **Article 3 : la responsabilité**

**Les personnes inscrites au club sont pris en charge par le club uniquement pendant la durée des cours.** Les mineurs seront conduits et repris par leur représentant légal **(ils sont tenus de les accompagner sur les courts et de venir les chercher à la fin du cours)**. Celui-ci devra s'assurer de la présence de l'entraîneur, seul habilité à prendre en charge les élèves de son groupe. **En dehors des heures et des lieux d'entraînement et en cas d'absence de prise en charge par l'entraîneur, le club ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'un accident ou incident survenant à l'enfant ou provoqué par une tierce personne.** En cas d'accident corporel survenu pendant l'entraînement en l'absence des parents, ceux-ci reconnaissent le droit à l'entraîneur responsable ou aux membres du conseil d'administration de prendre toutes les mesures d'urgence qu'ils jugeront nécessaires pour assurer la sécurité de l'enfant en tenant compte des informations portées sur la fiche individuelle d'inscription.

### **Article 4 : les entraînements**

Seules les personnes inscrites au club peuvent participer aux séances d'entraînement. Ces entraînements se déroulent sous la responsabilité exclusive du ou des entraîneurs du club selon les horaires établis sur le planning de la saison sportive en cours. Seule une autorisation parentale écrite permettra au moniteur de libérer un enfant avant la fin de l'entraînement. Des changements de groupes ou d'horaires peuvent éventuellement intervenir au cours de la saison. Ils resteront limités et seront soumis à l'approbation du président et du directeur technique. Chaque adhérent devra se conformer aux horaires d'entraînement.

### **Article 5 : la réservation des cours**

L'utilisation des courts par les licenciés du TCY doit obligatoirement faire l'objet d'une réservation par <https://adoc.app.fft.fr/adoc/> ou en accédant par le compte licencié <https://mon-espace-tennis.fft.fr/>

### **Article 6 : l'accès aux terrains**

Pour accéder aux terrains couverts, les licenciés doivent appeler la centrale de réservation devant la porte au **07000001213448**. Une fois que le numéro de portable a été reconnu, la porte buzz et peut être ouverte.

Le pass d'accès aux terrains extérieurs est loué par le club au prix de 10€, il est nominatif et ne doit pas être prêté.